

# REGLEMENT COURSE NATURE « MEIX MUSY AUTREMENT »

**Dimanche 3 octobre 2021**

**Site Nordique du Gardot**

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et de son acceptation

## 1. Organisation

Le Ski Club Val de Morteau organise le dimanche 3 octobre 2021 le « Meix Musy Autrement »

## 2. Les épreuves

- a. « Le Meix Musy Autrement » 11km , D+ 400m, départ 9h15
- b. « Le Meix Musy Autrement Junior » 5km, D+150m, départ 9h15

## 3. Lieu de départ

Le départ et l'arrivée de toutes les épreuves aura lieu sur le site nordique de Gardot (MONTLEBON)

## 4. Inscription

L'inscription comprend : la participation à la course, un classement des courses par chronométrage, un cadeau de participation, un ravitaillement liquide sur le parcours de 11km, et un ravitaillement liquide et solide à l'arrivée.

### a. Conditions d'admission

«Le Meix Musy Autrement » est ouvert à toutes personnes , homme et femme, âgées de 18 ans et plus, licenciées ou non.

« Le Meix Musy Autrement Jeunes » est réservé à toutes personnes , homme ou femme, nées en 2006, 2005, 2004, licenciées ou non.

Suivant l'article L.213-3 du code du sport, les licenciés de la FFA doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Suite à la circulaire n°45 ; datant du 19/11/2008, de la FFA, les licences de la FF Triathlon sont admises. Les autres participants doivent fournir un certificat médical ou sa photocopie, de « **non contre-indication à la pratique de la course à pied y compris en compétition** » datant de moins d'un an le jour de l'épreuve. **Tout autre certificat médical,**

**quelque soit le sport ne sera pas accepté.** En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie

## **b. Tarif**

« Meix Musy Autrement » 12€ avant le 3/10/2021 et 15€ sur place.  
« Meix Musy Autrement Junior » 5€ avant le 3/10/2021 et 8€ sur place

## **c. Modalités d'inscription**

- Par internet via le site <https://www.scvmnordique.fr/>, rubrique « Nos Organisations », puis « Meix Musy Autrement ». Dans ce cas le règlement se fera sur place lors du retrait des dossards.
- Sur place, sur le site nordique de Gardot dès 8h00 le 03/10/2021

## **d. Remboursement**

Toute demande d'annulation et remboursement par le participant ne sera prise en compte qu'accompagnée d'un certificat médical avant le samedi 2 octobre 2021 par mail à l'adresse:

## **5. Retrait des dossards**

Les dossards seront remis après vérification du certificat médical ou de la licence, et du paiement sur le site de Gardot le jour de la course entre 8h00 et 9h00.

## **6. Conditions générales**

- La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Le participant s'engage à respecter l'environnement dans lequel il évolue, à ne pas jeter de papiers ou autres objets le long des parcours.
- Les bâtons sont autorisés et doivent être portés tout au long de la course.
- Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et membres de l'organisation qui par leur temps permettent l'organisation de cette manifestation sous peine de sanctions ou disqualification.
- Attention, chiens non autorisés sur les différents parcours.

## **7. Sécurité**

La sécurité sur les parcours sera assurée par les signaleurs et la présence d'un médecin, des pointages seront effectués sur certains points du parcours. L'organisation peut prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

**Un concurrent qui abandonne doit remettre son dossard à l'organisation qui organisera son retour sur l'arrivée.**

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques défavorables.

L'organisation se réserve le droit de bloquer et rapatrier un coureur hors délai.

**Tout coureur est tenu de porter assistance à un coureur en difficulté et /ou de prévenir au plus vite l'organisation.**

## **8. Signalisation**

Les parcours seront fléchés, à l'aide de marquage au sol, de rubalises et/ou panneaux directionnels, indiquant les difficultés et les dangers éventuels.

Les traversées de route seront protégées par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

## **9. Récompenses**

Dotation en lots . Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

La remise de prix aura lieu immédiatement après les épreuves «Enfant».

Les 3 premiers H et F de chacune des courses seront récompensés.

## **10. Droit à l'image**

Dès lors qu'il est inscrit, le coureur donne son accord à l'organisation pour utiliser toutes les photos et les vidéos concernant l'évènement dans un cadre de promotion.

## **11. Assurance et responsabilité**

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès de son assureur, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposées et des participants.

Les licenciés bénéficient d'office des garanties accordées par leur licence.  
Individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dégradée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur.

## **12. Courses « enfant »**

En marge de cette course, des courses pour enfants seront organisés dès 11h00 sur le site de Gardot.

## **13. Marche**

En marge de cette course, deux parcours de marche sont proposés : ceux des deux courses. Départ à la suite des courses : 9h15.